

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CE8

présenté par

M. Potier, Mme Battistel et M. Letchimy

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	210 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	210 000	0
TOTAUX	210 000	210 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement ponctionne le budget de l'action 05 (élimination des cadavres et des sous-produits animaux) du programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » afin d'alimenter le budget du Titre 2 « dépenses de personnel » du programme 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » afin d'accompagner l'Agence Bio dans sa montée en charge. Un nouveau programme « Ambition Bio 2022 » a été lancé le 25 juin 2018 composé de 7 axes pour atteindre ces objectifs et structurer des filières biologiques françaises. Ainsi, le fonds de structuration « Avenir Bio » géré par l'Agence Bio est doublé en 2019, le portant ainsi de 4 à 8

millions d'euros par an. . Cette hausse était attendue et nécessaire. Cependant, avec le doublement du Fonds Avenir Bio et l'augmentation de l'offre bio dans les cantines telle que votée en lecture définitive à l'Assemblée nationale dans le texte « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous », il semble indispensable de revoir à la hausse le budget alloué aux ressources humaines de l'Agence Bio. Aussi, cet amendement propose de rehausser à hauteur de 3 ETPT supplémentaires les dépenses de personnel du programme 215 dans le but de les flécher vers l'Agence Bio afin de pouvoir couvrir l'augmentation des dossiers à instruire dans le cadre du fonds de structuration « Avenir Bio » mais aussi pour accompagner les collectivités dans la réussite de leurs approvisionnements en bio.